

Barrage de Poutès : la Fédération de la pêche répond

Les responsables de S.O.S. Loire-Vivante, du W.W.F. France et de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire répondent à un communiqué de trois parlementaires altiligériens et un autre de la section mines et énergie de la C.G.T. de Haute-Loire. ([voir l'article précédent](#)) Le 30/11/2009

"Est-il utile de rappeler les positionnements du Conseil Régional d'Auvergne, du Conseil Général de Haute-Loire, des Conseils Municipaux et de plusieurs autres collectivités sur le renouvellement de la concession à E.D.F. du barrage de Poutès. Car celle-ci n'a pas été renouvelée ! Ce barrage fournit de l'eau à l'usine de Monistrol d'Allier sans concession de l'Etat !

Il est donc inexact de parler d'une drôle de conception de la démocratie de la part des 3 associations.

La loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (L.E.M.A. de décembre 2006) a été débattue et votée dans les deux assemblées, les trois parlementaires signataires ont participé aux débats, ils ont même reçu un courrier de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire explicitant notre analyse et sollicitant leur soutien sur quelques amendements.

De part leur expérience d'élus, il ne leur aura pas échappé que la loi charge les Fédérations départementales de mission d'intérêt général et qu'elles ont le caractère d'établissement d'utilité publique. C'est ainsi que les textes législatifs et réglementaires nous chargent notamment de "lutter contre la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson, et en oeuvrant en faveur du maintien dans les cours d'eau de débits garantissant la vie aquatique et la libre circulation des espèces piscicoles".

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire est donc totalement dans son rôle et ses missions, elle applique la loi et les décisions du Grenelle et

des textes qui en découlent, textes qui font l'unanimité à Paris et dérangent sur le terrain comme la taxe professionnelle aujourd'hui.

Que faut-il penser de ceux qui accusent les pêcheurs de dilapider l'argent public alors qu'ils ne font que tenter de faire respecter les missions données par la loi en terme de défense des milieux aquatiques.

En préfecture de Haute-Loire, le 15 juin 2009 lors de la rencontre avec Monsieur PHILIPPART, il nous a été présenté le scénario proposé par E.D.F. en remplacement du barrage de Poutès.

- La chute d'eau de l'Ance du Sud reste en place et assure 45 % de la puissance de turbinage de l'usine de Monistrol d'Allier.*
- Avec une prise d'eau dans l'Allier pour alimenter la conduite forcée on arrive à 80 % de la production actuelle.*
- En modernisant les turbines de cette usine qui reste en place on peut arriver à une capacité de production représentant 90 à 95 % de l'électricité produite actuellement.*

Il est donc faux d'affirmer que des emplois seront supprimés du fait de l'arasement du mur de Poutès.

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire avec le W.W.F. France et S.O.S. Loire Vivante démontre sa volonté d'avancer en acceptant un compromis qui permet entre autres :

- De maintenir plus de 90 % de la capacité de production de l'usine de Monistrol d'Allier.*
- De permettre aux saumons atlantiques de monter et surtout de descendre l'Allier sans difficulté.*
- De permettre la circulation des sédiments et matériaux vers l'aval.*
- De limiter l'élévation de la température de l'Allier en supprimant le réchauffement par le lac de retenue.*

Cette solution mettant fin à des blocages stériles se doit d'être mise en œuvre rapidement car elle constitue une avancée pour tous".